Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260513-2026_05_2-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

COMMUNE D'EPINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale d'EPINIAC, composée de 10 membres en exercice, convoquée le vingt-un avril deux mille vingt-six, s'est réunie à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX.

Présents : RAMÉ-PRUNAUX Sylvie, LAURENT Régine, PETITPAS Jacqueline, FONTENEAU Elisabeth, TREMORIN Jean-François, COUASNON Valérie, DUMENIL Henri, JOULAIN Caroline, ROIZIL Jérôme, RENOU Ophélie,
Absents excusés : CHOQUET Anne-Laure

Attribution des subventions à caractère social au titre de 2026

Madame la Présidente, présente à la commission les demandes de subventions des associations à caractère social au titre de l'exercice 2026.

Après en avoir délibérée, la commission décide :

- **D'ALLOUER** un montant de **1 873 €** au titre des subventions communales 2026, dont la répartition est arrêtée comme suit :
  - Association ADMR de Dol de Bretagne : **1 000 €,**
  - Association Alcool Assistance, section Dol de Bretagne – Pays Malouin : **400 €**
  - Association CAMADOL : **200 €**
  - Association AMPER : **273 €**
- **DE PRECISER** que les crédits correspondants seront votés dans le cadre du Budget primitif 2026 sur le compte 6574.

Pour extrait conforme,

La Présidente

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE